

CONSTAT D'INCIDENT DE COURSE

N° 50-503

		Fait sportif	■ Fait technique □	
Intitulé de l'épreuve : Championnat Su	ıd M2			
LIEU DE L'ÉPREUVE : Pole Mécanique Kar	ting - Alès ()			
Date de l'épreuve : <u>06-07/04/2024</u>				
Fait survenu pendant : Finale				
Dont le départ à eu lieu à (heure/minute:	s) : 07/04/2024 - 16:20			
LE PILOTE N°: 503 Nom:	BALASOV	PRÉNOM : Ruslan		
Catégorie : Mini 60 N° de lic	EENCE : 347037			
NATURE DE L'INFRACTION CONSTATÉE: Les commissaires sportifs, qui ont reçu un rapport d'un Juge e _ Le pilote mentionné ci-dessus avait son carénage avant dar _ Ce fait est une violation de l'art. 2.3.3 des prescriptions gén _ Les commissaires sportifs infligent cette pénalité conformén Il est rappelé au concurrent que, conformément à l'article 2.3.	ns une position incorrecte lorsque le drapeau à damie érales CIK/FIA 2024. nent à l'Art. 2.3.3 des Prescriptions générales CIK-FI	er a été agité. A 2024 et à l'Art.12.3 du Code Sportif Inter	national FIA 2024. I.	
Nom et fonction de la personne ayant co	nstaté l'infraction :			
Décision du collège des commissaires spor Pénalité de 5s : position non confor		3 des Prescriptions Gér	nérales CIK 2024).	
Décision communiquée au pilote/concurri BALASOV Ruslan	ENT:			
DATE: 07/04/2024	À (HEURE/MINUTES) : 17:05			
Me	mbres du collège des Commissair	es S portifs		
Président du collège Nom/Prénom : NAVARRO Bernard (FRA)	Commissaire Sportif Nom/Prénom : <u>ALLEMAND Pierre</u> (25.15.47.47.47.47.47.47.47.47.47.47.47.47.47.	IRE SPORTIF DUNET Sandrine (FRA)	
N° Licence : _59108	N° LICENCE : 74998	N° LICENCE : 21040	N° LICENCE : 210400	
Signature:	Signature :	Signature :		
	Signatures			
Pilote C	oncurrent* T	(F) - MAC - 120-0-100	URE D'AFFICHAGE HEURE/MINUTES)	
DIFFUSION (1 EXEMPLAIRE): COMMISSION SPORTIVE, AFFICHAGE	, CHRONOMÈTRAGE			

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.

^{*} Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).